

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 23 (1973)
Heft: 1

Artikel: Une tentative de médiation dans l'affaire des couvents d'Argovie : quelques lettres de Conrad de Mural à Henri Druey
Autor: Steiner, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE TENTATIVE DE MÉDIATION DANS L'AFFAIRE DES COUVENTS D'ARGOVIE

Quelques lettres de Conrad de Muralt à Henri Druey¹

Par MICHEL STEINER

Les lettres qui font l'objet de cet article sont extraites d'un échange de correspondance² entre de Muralt³ et Druey⁴, alors tous deux députés à la Diète fédérale ordinaire de 1841, réunie à Berne sous la présidence de l'Avoyer Neuhaus⁵. Cette Diète fut saisie entre autres de l'affaire de la suppression des couvents d'Argovie. Au cours des débats, ces deux magistrats s'efforcèrent de faire admettre par l'assemblée une solution qui conciliait les intérêts des partis antagonistes : les conservateurs, groupés autour des cantons centraux et les radicaux, groupés autour de Berne.

Autour de cette querelle religieuse, ces documents présentent une tenta-

¹ Les lettres de Druey figureront dans l'édition de sa correspondance, actuellement en cours de préparation.

² Ce dossier est déposé à la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Lausanne, Département des Manuscrits, Fonds Henri Druey, sous la cote IS 3293 (nous abrègerons par la suite toute référence à ce fonds : BCU IS...). Il comprend 23 pièces, dont 3 de Druey.

³ Hans Conrad de Muralt, 1779-1869, magistrat zuricois et chef militaire dès 1828, à la tête du gouvernement conservateur issu de la révolution du 6 septembre 1839. Se retira des affaires politiques en 1844. Plusieurs fois député à la Diète, dont il fut le président en 1840.

⁴ Daniel Henri Druey, 1799-1855, député au Grand Conseil vaudois en 1828, puis membre du Conseil d'Etat de 1831 à 1848 et du Conseil fédéral de 1849 à sa mort; président de la Confédération en 1850. Il fut également député aux Diètes fédérales de 1832, 1839-1841, 1845-1847. Sur le plan cantonal, il s'opposa très vite au régime libéral des années 1830, par ses principes de souveraineté populaire et de suprématie de l'Etat sur l'Eglise. Chef du mouvement radical, il renversa ce régime en février 1845 et fut porté à la tête du nouveau gouvernement. Un des principaux artisans du radicalisme suisse, il prépara la lutte contre le Sonderbund et joua un rôle prépondérant dans la rédaction de la Constitution fédérale de 1848. Bien qu'il eût voulu, à cette époque, engager la Suisse dans la lutte pour les démocraties allemandes et italiennes, il finit par se rallier au principe de la neutralité. A ce bouillant théoricien et politicien, très vite oublié, ont été consacrées trois biographies : J.-L.-B. LERESCHE, *Biographie politique d'Henri Druey*, Lausanne, 1857; E. DÉRIAZ, *Un homme d'Etat vaudois, Henri Druey*, Lausanne 1920; et la plus complète et la plus nuancée, grâce à des méthodes et des sources nouvelles, celle de A. LASSERRE, *Henri Druey, fondateur du radicalisme vaudois et homme d'Etat suisse*, Lausanne 1960.

⁵ Karl Friedrich Neuhaus, 1796-1849, magistrat bernois, Avoyer dès 1839, président de la Diète en 1841. Joua un rôle important dans la politique suisse et fut considéré, non sans raisons, comme un dictateur et comme l'homme le plus puissant du parti radical suisse. Fut écarté de la scène politique en 1846.

tive de médiation: l'entente de deux députés, de tendance politique fondamentalement opposée, mais représentant chacun deux grands cantons protestants, en vue d'apporter une solution durable à un conflit qui touchait, avant tout, les intérêts de la Suisse catholique.

Le conflit argovien, latent depuis 1834 environ, éclata le 13 janvier 1841, par une insurrection des communautés catholiques du Freiamt, rapidement étouffée par des contingents gouvernementaux, aidés par les troupes des cantons voisins. Saisissant cette occasion, le Grand Conseil argovien, sous l'empire de la colère et des discours enflammés, accusant à tort ou à raison les couvents d'avoir été les auteurs de troubles, décréta leur fermeture et statua sur la destination de leurs biens. Cette mesure indigna les cantons catholiques qui accusèrent les autorités argoviennes d'avoir violé l'article 12 du Pacte fédéral⁶. Ils exigèrent la convocation d'une Diète extraordinaire qui se réunit à Berne, le 15 mars 1841, soit trois mois avant celle dont nous nous occupons ici. Après trois semaines d'affrontement, Argovie fut invitée à rétablir intégralement tous ses couvents, mais refusa de se soumettre à cette décision.

Ce refus obligeait la Diète à reprendre la question au cours de la session ordinaire d'été. En juin, sous la pression des événements⁷, Argovie décida cependant de rétablir trois couvents de femmes. A l'ouverture de la session de l'assemblée fédérale, Druey encouragea les députés à revenir sur l'arrêté d'avril précédent et à accepter ces nouvelles propositions⁸. L'autorité fédérale et Argovie restant sur leur position, une commission fut nommée: elle se répartit en quatre minorités.

Dès ce moment là, de Muralt adhéra franchement aux idées de Druey; en effet, ces deux députés formèrent ensemble la troisième minorité. Ils préconisèrent de rétablir les autres couvents, excepté ceux de Bremgarten, Wettingen et Muri, et d'attribuer les biens conventuels confisqués à des institutions catholiques. Ces propositions dépassaient largement les offres d'Argovie.

La seconde minorité demandait en outre le rétablissement de Muri. Aux

⁶ Article 12: «L'existence des couvents et chapitres et la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend du gouvernement des cantons, sont garanties.»

⁷ Entre les deux sessions de la Diète, Lucerne, acquis au régime libéral-radical dès 1831, avait opéré un revirement dans le sens conservateur et clérical, ce qui, au yeux des autorités argoviennes, représentait une menace catholique de plus. Sur la proposition de Druey et le refus de l'assemblée, v. ACV, «Recès de la Diète extraordinaire de 1841», texte français, séance du 7 août.

⁸ A cette session extraordinaire, Druey défendit déjà une opinion intermédiaire entre les extrêmes, savoir: rétablissement de tous les couvents, sauf Muri et Wettingen, et demande de garanties confessionnelles en faveur des catholiques, v. *Bulletin du Grand Conseil du canton de Vaud*, 1841, vol. I, p. 606 s.; *Rapport au Grand Conseil du canton de Vaud par la députation à la Diète... au sujet de la suppression des couvents d'Argovie*, Lausanne, 1841, p. 73 s.; *Nouvelliste vaudois* du 6. 3. 1841; A. Lasserre, *Henri Druey...*, p. 156. Bien qu'il votât avec la majorité, de Muralt se déclara favorable aux vues de Druey, v. Archives Cantonales Vaudoises (ACV) Correspondance des députés à la Diète, Diète extraordinaire de 1841, *passim* et en particulier, lettre du 29. 3. 1841.

extrêmes, la première minorité exigeait le rétablissement intégral et la quatrième, celle de Neuhaus, s'en tenait irréductiblement aux offres d'Argovie.

Les conclusions de la commission ayant abouti à quatre propositions nouvelles, la Diète s'interrompit, afin de permettre aux députés de recevoir de leurs commettants de nouvelles instructions. Six semaines durant, une intense propagande se fit par la presse, notamment en faveur de la proposition de la quatrième minorité. Le *Nouvelliste vaudois*⁹, dirigé par Druey, s'attacha à démontrer que le véritable problème se nouait autour du rétablissement ou de la suppression de Muri, l'abbaye la plus riche, véritable puissance rivale de l'Etat et la plus propre à avoir fomenté l'insurrection du 13 janvier. Réintégrer Muri, ajoutait le journal vaudois, et maintenir la suppression de deux autres couvents bien moins coupables, comme le préconisait la seconde minorité, c'était commettre une injustice à l'égard de ces derniers. Supprimer Muri et offrir de larges compensations au camp catholique, ce qu'Argovie ne semblait pas refuser *a priori*, et ce dont on pouvait convaincre une partie du camp radical, c'était se rattacher à l'opinion la moins exclusive; il fallait bien «que l'une ou l'autre des deux grandes opinions l'emporte» et, si l'on voulait conserver la paix, le choix devait porter nécessairement sur la seconde.

La division des esprits au sein de la Diète se reflétait également dans l'opinion publique. Des pressions s'exercèrent sur les gouvernements cantonaux, au moyen de pétitions ou d'assemblées populaires. La sympathie pour les solutions extrêmes était loin d'être négligeable, bien qu'il n'existât qu'une minorité d'Etats, soit conservateurs soit radicaux, décidés à ne pas abandonner celles-ci. Restaient les gouvernements indécis, que les votes de Zurich et de Vaud en faveur de la troisième minorité pouvaient entraîner dans leur sillage. Druey et de Muralt se fondèrent sur cet espoir jusqu'au 6 octobre, lorsque le Grand Conseil vaudois, à quelques voix de majorité, vota au contraire en faveur de la proposition Neuhaus. Aussitôt Druey donna sa démission de député à la Diète; par contre de Muralt eut la chance de continuer, avec l'appui de son gouvernement, à défendre son opinion, mais en vain. En vain, aussi, les députés s'efforcèrent-ils de trouver une issue au problème, avant de se séparer le 3 novembre. En fait l'affaire ne fut liquidée qu'en 1843. Cependant le problème de l'existence même des couvents et celui de leur statut juridique qui définissait leur rapport avec l'autorité civile, cantonale ou fédérale, subsistait.

Ainsi, la solution à la fois la plus adaptée à une situation nouvelle, créée par l'évolution des idées libérales et radicales depuis 1830, et respectant les intérêts confessionnels des catholiques argoviens, échoua malheureusement en 1841. Solution rationnelle dans l'esprit de Druey puis-

⁹ Nous avons tiré les propos qui suivent du *Nouvelliste vaudois* du 31. 8. 1841, article qu'il est utile de comparer avec *id.* du 28. 9. 1841, intitulé *Les chances de la proposition Neuhaus*, dont Druey fut aussi l'auteur et dans lequel il chercha à convaincre l'opinion vaudoise de se ranger derrière la troisième minorité.

qu'elle tendait à supprimer une puissance rivale de l'Etat; esprit de conciliation seulement pour de Muralt. Solution insuffisante, dans l'esprit de Neuhaus, car elle lui semblait assurer le triomphe du parti conservateur et clérical. Solution cédant trop aux innovations dans l'esprit des libéraux modérés, tenant avant tout à respecter les clauses du Pacte fédéral de 1815. Celui-ci était d'ailleurs remis en question de Diète en Diète depuis 1832, sans qu'on ait réussi à en changer un *iota*. Ainsi divisés, libéraux et radicaux ne surent pas profiter de la solution vaudoise et zuricoise, pour l'opposer à la minorité des conservateurs. Par contre ceux-ci étaient déjà pratiquement unis autour de ce qui allait être le Sonderbund. Mais de cette Suisse en voie de radicalisation, toute disparate qu'elle parût à cette époque, émergeaient déjà les cantons de Vaud, Berne et Zurich, par le rôle de premier plan qu'ils jouèrent dans l'affaire argovienne, rôle qui ne leur sera pas retiré au cours des années suivantes.

1

Berne, le 24 août 1841.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai l'honneur de vous prévenir d'abord que, *vraisemblablement*, Monsieur le Président de la Diète assemblera demain matin la commission d'Argovie et, demain soir, il faudra s'assembler en commission des péages.

J'ai lu avec l'intérêt le plus soutenu votre parfait rapport de la troisième minorité. — Je me joins de grand cœur aux pages 1 à 19, sans désirer y changer un mot. — Quant à vos développements au sujet de la suppression de Muri¹⁰, ils peuvent être vrais, mais je ne saurais y souscrire explicitement en tous points, mais encore moins puis-je désirer que vous tronquiez votre raisonnement en quelque point, pour que je puisse m'y adjoindre. Je désire donc que la note ci-jointe puisse vous satisfaire, elle ne changerait rien à vos développements et renfermerait mes réserves, sans entrer dans des contradictions que je veux éviter. J'apprendrai volontiers que ce mode puisse vous satisfaire. J'en agirai demain pour la suite du rapport, si cela me paraissait nécessaire.

Une chose bien essentielle pour moi, c'est la traduction de cette pièce importante à laquelle je me vouerai avec toute la sollicitude possible et que je vous soumettrai, comme cela s'entend. — Vous comprenez que je ne peux pas soumettre à mon Grand Conseil un préavis français.

¹⁰ Dans les considérants par lesquels Druey justifiait la suppression du couvent de Muri, figurait l'accusation portée contre cette abbaye d'avoir fomenté l'insurrection du 13 janvier 1841; elle avait en outre, dans l'esprit du député vaudois, le défaut d'être une puissance rivale de l'Etat. De Muralt refusa de souscrire à l'accusation portée contre Muri et fit porter au rapport la note selon laquelle il réservait son opinion. V. BCU, IS 3300, le projet manuscrit de ce rapport, de la main de Druey; «Recès de la Diète extraordinaire de 1841», annexe IV, litt. C, p. 9, la réserve de de Muralt.

[Berne, le 24–25] août 1841

Monsieur le Conseiller,

De tout votre beau travail, ce sera la conclusion que je signerai avec le plus de plaisir (c'est l'expression véritable du sens qui m'anime), hors cependant l'adjonction à page 61¹¹, qui est vraie, qui, dite verbalement serait fort bien, mais qui, écrite ainsi et publiée, ne pourrait que nuire à toute transaction, ou de la rendre à jamais impossible. Si vous tenez à la conserver telle quelle, je me verrai obligé d'y joindre une réserve formelle, mais si vous la modifiez très fortement, je m'y associerai aussi. Ce que vous dites ne peut être que vrai, mais c'est jeter le fourreau de l'épée.

[Berne, le 25 août 1841]

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai lu avec attention les propositions et je vous demande si l'on ne pourrait pas mettre: «Vu les actes insurrectionnels des 10 et 11 janvier dans lesquels les couvents sont plus ou moins directement ou indirectement compromis»¹².

Je pourrais parfaitement admettre cela. –

Ensuite, il y a:

L'article 5, qui paraît extrêmement péremptoire et je ne crois pas me rappeler que la proposition de M. Baumgartner¹³ le soit autant. Ne pourrait-on

¹¹ Il faut rapprocher cette adjonction du discours que Neuhaus prononça à l'ouverture de la session extraordinaire de la Diète, le 15 mars 1841 (v. «Recès de la Diète extraordinaire de 1841», séance du 15 mars). Nous donnons un extrait de l'adjonction de Druey, en soulignant le passage qui fut supprimé dans le rapport définitif: «On pourrait d'abord se demander en quoi consiste la dignité, afin de distinguer la vraie, qui est intérieure, de la fausse qui est toute dignité d'apparat, d'emprunt, dignité orgueilleuse et despotique bien plus que républicaine, qui se réduit à la vaniteuse susceptibilité», v. BCU, IS 3300, p. 61.

¹² V. id. C'est le second considérant du préambule des propositions de la troisième minorité. Le manuscrit portait: «Vu les actes insurrectionnels du 10 et 11 janvier dans lesquels les couvents sont plus ou moins compromis». La rédaction que de Muralt proposa figure au rapport définitif.

¹³ Gallus Jakob Baumgartner, 1797–1869, magistrat saint-gallois élu au Conseil d'Etat en 1831, député à la Diète, où il travailla à la révision du Pacte fédéral. Considéré ensuite comme le chef du radicalisme suisse, il abandonna cette tendance en s'opposant, en 1841, à la suppression des couvents d'Argovie. Depuis lors, il soutint la cause du catholicisme et des Jésuites en Suisse, ce qui le fit écarter de la scène politique. Il soutint, dans la commission de la Diète, la proposition de la seconde minorité.

par le changer? Car j'en tiens même l'exécution impossible, si Argovie acceptait. – Dire par exemple: «Le présent arrêté sera communiqué au gouvernement d'Argovie pour être par lui exécuté dans le terme (ou délai) le plus bref possible. Il est invité d'en donner communication aux états confédérés dans le mois qui suivra ce rétablissement. En cas de besoin, la Diète ou le Directoire fédéral prendront toutes les mesures pour faire respecter cette (ou leur) décision»¹⁴.

Veillez changer les mots ou les phrases que je vous sou mets comme vous le jugerez nécessaire. Je pars du point de vue qu'en voulant faire une transaction, il ne faut pas heurter ouvertement la position du gouvernement et même du Grand Conseil qui se cabrerait peut-être pour ces phrases.

Renvoyez-moi, s'il vous plaît, le plus vite que vous pourrez, ces feuilles, afin de compléter ma traduction.

Quant à l'imprimerie, je m'arrêterai à tout ce que vous voudrez, seulement il faudra le faire [en] français et [en] allemand. – C'est à la Chancellerie que l'impression, autant que je sache, a lieu.

4

Zurich¹⁵, le 13 septembre 1841

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Si j'ai différé de quelques jours le plaisir de vous écrire, c'est d'abord parce que j'ai voulu prendre de mes propres moyens les renseignements les plus positifs sur la situation de notre canton. Il est vrai qu'à force de répandre de fausses nouvelles et d'indignes mensonges sur les projets que l'on formait de rendre catholique le canton, que plusieurs membres du gouvernement et notamment moi, nous avons déjà changé de religion, etc., etc., il s'est répandu dans plusieurs districts des craintes qui ont été activement exploitées, mais l'assemblée de Schwamendingen¹⁶ elle-même a manqué absolument son but, il y avait infiniment plus de curieux que d'acteurs et

¹⁴ V. IS 3300. La rédaction primitive (de Druey) était: «Le présent arrêté sera exécuté dans le terme d'un mois à dater de la communication au gouvernement...». Le texte de de Muralt figure également dans la rédaction définitive.

¹⁵ Cette lettre fit l'objet d'un article dans le *Nouvelliste vaudois* du 21. 9. 1841.

¹⁶ L'assemblée de Schwamendingen groupa les partisans de la solution proposée par le gouvernement d'Argovie, solution jugée insuffisante par Druey et de Muralt. Les avis divergèrent sur l'importance politique et numérique de cette assemblée. Les chiffres varièrent entre 8000 et 22000 participants. De Muralt l'estima à 15000, chiffre que Druey fit insérer dans le *Nouvelliste vaudois* du 10. 9. 1841, accompagné d'un commentaire dont le contenu est, à peu de choses près, le même que dans ce paragraphe. DÄNDLIKER, *Geschichte der Stadt und des Kantons Zürich*, Zurich 1912, 3. Band, p. 319 s., insiste davantage sur l'importance de cette assemblée, cause du début de l'affaiblissement de régime institué à Zurich à la suite de la révolution du 6. 9. 1839: «Die Schwamendinger Völkerversammlung gab dem System von 1839 den ersten schweren Stoss.»

ceux-ci, même à l'exception d'un petit, très petit nombre, sont partis infiniment refroidis, parce qu'ils ont pu se persuader qu'il n'y avait pas l'ombre de vérité dans les contes qui ont été débités.

Ce refroidissement a augmenté du dépit (*sic*), et les masses sont infiniment mécontentes de ces essais continuels de troubler la tranquillité publique.

Par cette raison même, je crois que l'on a très bien fait d'empêcher des démonstrations en sens contraire par les masses. – Des députés¹⁷ de tous les districts se sont réunis et ont parlé au gouvernement, dans le sens le plus désirable et le plus loyal et ils parlent sous une forme diverse, mais dans le même sens au peuple, qui est très tranquille à cet égard.

Outre cela, le rapport de la troisième minorité, votre ouvrage, Monsieur, a été de suite imprimé en une édition *octavo*, elle est lue avec une grande avidité, et je crois qu'elle a fait un effet surprenant sur tout ce qui ne tient pas absolument aux deux extrêmes. J'ai vu et parlé à plusieurs hommes marquants du parti argovien, qui trouvaient nos propositions extraordinairement équitables et si tout ne me trompe pas, je prends pour certain que nos propositions seront adoptées au Grand Conseil, du moins avec de bien légères modifications, si tant est qu'on en fasse, à une grande majorité. – Il y aura combat des deux extrêmes, mais pas autre chose et j'ai lieu de croire que la grande majorité du peuple sanctionnera le vote par une adhésion sincère.

Voilà ce que, pour le moment, je crois pouvoir vous écrire, et dès que les affaires se seront éclaircies encore, c'est-à-dire la semaine prochaine, lorsque le Conseil d'Etat aura arrêté le projet d'instructions, j'aurai le plaisir de vous écrire de nouveau.

Si l'Etat de Berne savait ce que sa position de Vorort lui impose réellement de devoirs envers la Confédération entière, il sortirait d'une position aussi égoïste et passionnée, comme celle qu'il a prise, et alors on s'entendrait dans un moment.

En Argovie, on déblatère beaucoup de part et d'autre et on s'échauffe, mais rien ne fait croire à des actes dangereux, qui seuls pourrait venir de la capitale¹⁸ actuelle.

5

Zurich, le 1^{er} octobre 1841

Très Honoré et très cher Monsieur,

Je vous écris du sein même du *Regierungsrat* pendant la discussion des affaires d'Argovie et afin de pouvoir vous envoyer notre projet d'instruc-

¹⁷ Il s'agit ici d'une réunion de 28 députés qui, prétendant représenter l'opinion de la grande majorité des zuricois, adressèrent une protestation au gouvernement contre l'assemblée de Schwamendingen et promirent leur soutien aux autorités au cas où l'ordre public eût été troublé.

¹⁸ Allusion ici, vraisemblablement, à Berne, siège de la Diète, que l'on accusait d'être un centre très actif de propagande en faveur de la solution offerte par Argovie.

tion pour le Grand Conseil¹⁹. – Notre combat est fort vif, un membre se contenterait des propositions d'Argovie, mais plusieurs autres combattent vivement les projets de la troisième minorité en ne les trouvant pas suffisants.

J'ai reçu pendant notre séance votre bien chère lettre du 29 passé, avec votre projet d'instructions²⁰, que j'ai lu en séance et qui, j'espère, me fera obtenir le paragraphe IV que je sollicite et que, par une grande singularité, les opinions divergentes combattent.

J'ai été infiniment sensibilisé à l'honneur de votre précédente²¹ et j'ai différé d'y répondre jusqu'à ce que je puisse vous donner quelques renseignements. Notre Grand Conseil se réunira samedi prochain, mais l'affaire argovienne ne sera traitée que mardi; je pense qu'avant le soir ou la nuit, nous n'aurons pas fini; si, avant le départ du courrier, il se passe quelque chose qui mérite d'être mentionné, je vous en ferai part. Dans tous les cas, vous pouvez faire compte (*sic*) que le courrier qui part mercredi d'ici vous portera de mes nouvelles. Vous voyez qu'il n'y a pas de ma faute si ces nouvelles n'arrivent pas à temps pour votre séance de mercredi, dont j'attends avec impatience les résultats – que vous aurez, je l'espère, la bonté de me communiquer.

J'ai été charmé d'apprendre que vous n'avez pas eu les désagréments²² que les papiers ont publiés lors de votre retour chez vous. Il est inouï quelle licence de mensonges quelques feuilles publiques se permettent.

Dans notre canton, l'esprit public a fait, je crois, de grands revirements, parce que les mensonges l'avaient rendu factice. – On n'aime aucunement les couvents, c'est très vrai, mais on aime une solution raisonnable, et certes, si le peuple pouvait parler en masse, on irait peut-être plus loin. En tout cas, ou je me trompe fort, l'assemblée de Schamendingen a pro-

¹⁹ V. ces instructions, que de Muralt consigna, en allemand, dans la même lettre, et qui allaient dans le même sens que les propositions de la troisième minorité.

²⁰ Cette lettre est perdue. V. le projet d'instructions que le Conseil d'Etat vaudois présenta au Grand Conseil le 6 octobre 1841, dans le *Bulletin du Grand Conseil 1841*, t. II, session extraordinaire d'octobre, p. 12, avec l'exposé des motifs. Ce projet, était, dans ses grandes lignes, celui de la troisième minorité. Le paragraphe IV auquel de Muralt fait allusion ici contient une demande de garanties religieuses pour les populations catholiques d'Argovie.

²¹ V. BCU, IS 3293, n° 6, la lettre de Druey du 26 septembre 1841, dans laquelle ce dernier annonce l'ouverture de la session du Grand Conseil vaudois pour le 6 octobre, et prévoit que la lutte y sera chaude entre les partisans du projet du Conseil d'Etat et ceux de la proposition Neuhaus (quatrième minorité).

²² Druey eut en réalité à subir le mécontentement populaire à son retour dans le canton de Vaud, en particulier à Faoug (son village natal) où il fut, semble-t-il, chahuté (v. *Nouvelliste vaudois* du 28. 9. 1841). Ces faits, ainsi qu'une anecdote satirique dans laquelle on le représentait nourri par une nourrice catholique, furent rapportés par la presse bernoise, favorable à l'Avoyer Neuhaus (en particulier l'*Helvétie* et le *Verfassungsfreund*). D'autre part, le journal satirique vaudois le *Charivari* représenta Druey en capucin, faisant inscrire «moine» après la devise «Liberté et Patrie», v. A. LASSERRE, *Henri Druey...*, p. 157. On s'opposa ouvertement à lui dans les assemblées populaires, dans lesquelles il avait eu tant de succès quelques années auparavant.

duit tout l'effet contraire à celui qu'elle devait produire. Je pense que c'est venu de ce que l'impulsion est venue de Berne et Aarau, et non pas de l'esprit du pays même.

Mon dernier et mon plus grand souci est que nous n'aurons de majorité pour rien et que malgré toutes les instructions possibles contre l'intervention étrangère, si la Suisse ne veut écouter que la raison d'état et la loi du plus fort, d'autres plus forts estimeront que nos propres décisions, sur la raison d'état et la loi du plus fort leur permettent également d'en faire l'application vis-à-vis de nous.

6

Zurich²³, le 6 octobre 1841

Monsieur le Conseiller d'Etat ! Très Honoré ami !

C'est au milieu d'une épouvantable bataille parlementaire que j'ai l'honneur de vous adresser ces lignes. Un parti, que je crois très peu nombreux, veut se tenir pour content des propositions d'Argovie ; un parti assez nombreux combat à outrance pour la proposition Baumgartner²⁴, mais je crois être certain du résultat, malgré que, dans les grandes assemblées délibérantes, on ne peut assurer positivement une chose qu'après votation. Je crois que la proposition du gouvernement a trois chances contre une ; hors toutefois l'article IV²⁵ des capucins pour lequel je ne jurerais pas (*sic*). Ces pauvres capucins sont en fort mauvaise odeur chez tout le monde, je ne sais pas si c'est en égard à leur barbe. Celle-ci devrait plutôt inspirer de la sympathie, puisque tout ce qui est *fashionable*, ou veut l'être, s'imbarbe.

Demain, je vous conteraï de nos nouvelles, j'attends avec impatience les vôtres. Hier matin, la députation a fait son rapport ; hier après dîner, une commission s'en est occupée et a rapporté la proposition du Conseil d'Etat. Ce matin, le combat a commencé et il y a déjà eu quelques phrases fort vives. – Je vois bien que moi, personnellement, je suis condamné pour la vie à subir ce qui a fait l'histoire de ma jeunesse, de ma virilité et maintenant de ma vieillesse, de me battre ou me débattre également à droite et à gauche, contre toutes les exagérations. Un jour, on dira de moi, je l'espère, c'était un homme de paix, de bien. – Sur tout le reste, les opinions se partagent. Je vous envoie l'imprimé²⁶ de nos débats jusqu'au moment présent, c'est-à-

²³ V. *Nouvelliste Vaudois* du 5 octobre 1841, rubrique « Nouvelles des cantons », un article dont le contenu est sensiblement le même que le premier paragraphe de cette lettre.

²⁴ Sur les propositions d'Argovie et de Baumgartner, v. ci-dessus, pp. 89 et 92.

²⁵ Cet article, émanant des propositions du Conseil d'Etat zuricois, prévoyait le rétablissement du couvent de capucins de Baden, au cas où ce rétablissement pouvait être favorable à la formation d'une majorité en Diète.

²⁶ Il n'existe pas de trace de cet imprimé.

dire aussi loin qu'il a pu être imprimé. – Demain, je ferai suivre le reste. Il vous racontera fidèlement et sans fard le pour et le contre.

(P.S.) Les imprimés marchent à part.

7

Wollishofen, dimanche le 10 octobre 1841.

Très Honoré Monsieur ! Très cher ami !

Votre petite lettre du 8²⁷ m'a navré le cœur. Le canton de Vaud aussi refuse de donner la main à une transaction raisonnable et toujours fort douce pour les agresseurs, et, pardonnez-moi l'expression, il accepte le joug d'un despotisme qui ne se bornera pas là. Je suis désolé de ne pas vous rencontrer à Berne, mais je suis fort éloigné de vous reprocher, ainsi qu'à M. de Weiss, votre démission comme député, car j'avais bien positivement décidé moi-même et déclaré qu'en cas pareil, cent chevaux ne me conduiraient pas en Diète, si ce n'est comme prisonnier.

Je présume que votre instruction entraînera les cantons de Glaris, Schaffhouse, Thurgovie, pour lequel (*sic*) il y avait un peu d'espoir, peut-être le Valais; et si je ne me trompe fort, Baumgartner succombera demain à St.-Gall²⁸. Voilà mon compte dans le plus rigoureux effet possible:

Pour se contenter²⁹: Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, St.-Gall, Argovie, Tessin, Vaud et Genève; et s'il y avait 11 voix, pour former la douzième, Valais. Pour ne pas se contenter, avec Valais, s'il n'y a de majorité à compléter, 10 voix. Voix perdues, deux: Bâle et Appenzell.

Le drame qui peut conduire fort loin commencera ainsi: Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald, peut-être Zug, déclareront (je crois le savoir assez positivement) que, vu que la Suisse ne veut point leur tenir le pacte juré, au moins en ce qui les y rattache, que, par contre, on leur fait violence sur des points qui ne leur conviennent pas, ils se retirent de l'alliance jusqu'à ce qu'il y trouvent plus d'équité et ils se retirent de la Diète tout de suite; ils promettent de vouloir vivre en bonne amitié et sans haine,

²⁷ Cette lettre du 8 octobre de Druey est perdue. En effet, le Grand Conseil vaudois par quelques voix de majorité, pencha en faveur de l'opinion Neuhaus. La députation vaudoise reçut donc des instructions nouvelles. Druey et de Weiss (second député) donnèrent immédiatement leur démission de députés à la Diète. V. *Bulletin du Grand Conseil 1841*, t. II, séance des 6 octobre 1841 et suiv.; *Nouvelliste vaudois* des 2 au 12 octobre 1841.

²⁸ Saint-Gall adopta également la proposition de la quatrième minorité. Baumgartner, donna alors sa démission de Conseiller d'Etat.

²⁹ C'est-à-dire se contenter des offres d'Argovie, soit de la proposition Neuhaus. Valais avait pour instructions, pour cette seconde session de la Diète, de permettre de former une majorité dans un sens ou dans l'autre, de manière à liquider l'affaire.

avec leurs ci-devants alliés et confédérés, que jamais ils ne seront offensifs, mais que du moment que l'on voudrait encore le droit du plus fort, ils feront la guerre pour ne pas devenir esclaves, plutôt aujourd'hui que demain. Et puis???? Je ne sais ce qu'en diront l'Autriche et la France. Si d'une question qui a été politique, on en fait une absolument d'oppression pour les catholiques, si l'on ne veut écouter en Suisse que les sympathies confessionnelles, pourquoi eux n'en n'auraient-ils pas?

J'estime que Vaud et Zurich, réunis comme conciliateurs auraient été assez forts pour en imposer aux deux côtés. – Zurich seul? – c'est une autre question. Dans ce moment, le peuple est extraordinairement content du Grand Conseil. Le sera-t-il encore³⁰, maintenant que Vaud a abandonné cette cause, que d'autres l'abandonneront par suite de cela? C'est ce que je ne sais pas. Il me paraît impossible que l'étranger regarde tout cela avec indifférence – et si nous sommes malheureux, nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes.

Lundi matin

Je reçois encore votre lettre du 9³¹, dont je vous sais grand gré. Si je vous porte envie, c'est que vous puissiez rester chez vous et ne pas aller ramer dans cette abominable galère. Du reste, qui sait si vous ne serez pas encore rappelé une fois, car ne croyez pas que tout cela puisse finir ainsi, même s'il y avait douze voix neuhausiennes. L'Argovie récompense bien mal Zurich à qui il doit peut-être son existence politique. Ce n'est pas le cas de Vaud qui l'aurait eue sans Zurich, mais certes pas l'Argovie. Priez pour nous, bien des choses à M. de Weiss. Surtout ne m'oubliez point.

8

Zurich, le 14 octobre 1841

Très Honoré Monsieur. Très cher ami!

Je continue à vous entretenir des grandes questions qui agitent la Suisse. Je ne sais pas où on a pris (*sic*) dans votre Grand Conseil, que notre instruction³² était une suite de Schwamendingen. Vous savez aussi bien que moi

³⁰ Sur le vote de Zurich, v. ci-dessous.

³¹ La lettre de Druey du 9 octobre 1841 est perdue.

³² Les instructions zuricoises se résument ainsi: la proposition Neuhaus obtint 10 voix; la proposition du gouvernement (v. plus haut p. 95) de rétablir quatre couvents de femmes, 137 voix (majorité); la deuxième proposition du gouvernement sur la destination des biens, dans le sens de la troisième minorité, la presque unanimité: v. BCU, IS 3293, n° 9, lettre de de Muralt à Druey communiquant simplement ces résultats, et que ce dernier publia dans le *Nouvelliste vaudois* du 15 octobre 1841.

que nos propositions sont bien plus anciennes que cette assemblée qui, d'ailleurs, est morte et bien morte. Elle voulait absolument l'avis Neuhaus, qui n'a eu que dix voix, bien que huit aient parlé dans ce sens.

Maintenant, quelques-unes de nos feuilles cherchent à donner là-dessus le change, mais il suffit de lire leurs numéros avant la réunion du Grand Conseil pour savoir à quoi s'en tenir. – J'ose croire que le Grand Conseil a voulu me donner à moi une marque de confiance, et je peux vous assurer en parfaite connaissance de cause, que la votation du canton de Vaud a fait sans doute une impression pénible, mais non pas dans le sens de désirer voir changer aussi nos instructions. Au contraire, on est très content, extrêmement content du Grand Conseil et jamais notre canton n'a été plus tranquille. Il est sans doute impossible de savoir quelles seront encore les suites de tout ceci et par conséquent il faut avoir les yeux ouverts.

... D'après ce que je crois vraisemblable, Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald et Zug se retireront des séances de la Diète, dès que l'on aura déclaré que l'on ne veut pas satisfaire entièrement à l'article XII. Ils ne doivent pas s'expliquer hostilement, mais qu'ils n'en veulent plus de cette manière. J'ignore jusqu'à quel point Fribourg se joindra à eux, mais il me paraît par trop certain, que vu la manière de procéder des réformés, la question se jettera toujours davantage sur le terrain confessionnel. – Bâle et Appenzell resteront entièrement paralysés³³. – J'ignore encore comment Glaris se tirera d'affaire. Ils penchent beaucoup pour l'opinion de Bâle ainsi que Schaffhouse, ce qui les mettrait dans le cas de se joindre à nous, on dit, mais je ne peux pas assurer qu'ils réussiront. – Soleure ne rassemble pas son Grand Conseil et Thurgovie non plus. Il me paraît que Munzinger joue gros jeu, d'autant plus qu'il a absolument voté contre son instruction, et en Thurgovie, bien que les catholiques soient en grande minorité les catholiques se remuent aussi, ils prétendent ne vouloir pas rester plus longtemps en position de parias dans des questions religieuses.

Je ne sais pas ce que feront les Grisons mais certes, ils n'abandonneront pas tout à fait les catholiques. Pour le Valais, on lit dans les papiers publics qu'il veut se contenter du tout, mais je ne peux presque pas croire que ces grands catholiques, quelque modérés qu'ils puissent vouloir être, puissent absolument abandonner leurs correligionnaires. Vous me ferez un grand plaisir de me donner là-dessus quelques renseignements, ainsi que sur Genève qui a reçu, à ce qu'on dit, quelques avis d'être prudent.

Pour le moment tous les yeux sont tournés ici sur St.-Gall, où une lutte énorme a lieu, et continu[era] peut-être encore aujourd'hui, et qui n'est pas uniquement relative aux affaires d'Argovie, mais plus personnelle sur d'autres objets. Vous savez que M. Baumgartner a donné sa démission et que je la crois tout à fait sérieuse s'il ne reçoit pas d'autres satisfactions. Je crois outre cela, qu'il prévoit une intervention dans la situation présente des

³³ Il fallait l'accord des deux demi-cantons pour faire une voix en Diète.

choses; un événement sur lequel je ne possède rien de positif, mais quelques données que je ne peux pas estimer illusoires. Une lettre de St-Gall de hier matin dit qu'il est impossible de prévoir quelle sera l'issue du Grand Conseil, qu'il y a autant de probabilité pour une opinion que pour l'autre, mais que, dans tous les cas, ce canton est pour longtemps jeté dans un douloureux déchirement. Les confessions rentrent dans toutes les haines de siècles antérieurs. C'est une belle aubaine que nous a donné là le canton d'Argovie. Je vous tiendrai ultérieurement au fait de ce qui se passera, faites-en s'il vous plaît de même. Excusez ma lettre mal écrite, mais je vous écris d'une séance du Conseil et pendant de continuelles interruptions.

9

Zurich, le 22 octobre 1841.

Très Honoré Monsieur! Très cher ami!

Je reçois encore votre chère lettre qui m'annonce ce qui vient de se passer en Valais et je suis bien curieux de recevoir des nouvelles ultérieures; il ne faut pas s'étonner si les catholiques deviennent peu à peu...³⁴, car en effet dans les cantons protestants on traite l'affaire des couvents non plus comme affaire de pacte, mais comme une guerre de partisans contre les catholiques et le fanatisme réformé des uns et irreligieux des autres partisans protestants pourra nous mener encore fort loin.

En Appenzell Rhodes-Extérieures M. le Landamann Zellweger a voulu faire joindre à l'instruction seulement un mot, moins qu'une chose de conciliant et cela a été rejeté. A Zug, on s'est joint aux petits cantons, vu la dureté d'agir des cantons réformés; à Glaris, la discussion a duré jusqu'à huit heures du soir et presque toujours sur un ton d'âpreté contre les catholiques qui passe toute idée. Le préavis du Conseil n'a pas passé la première votation, c'est-à-dire ce préavis qu'on demanderait Hemetschwyl d'abord et qu'à défaut, si on pouvait faire majorité, on se contenterait, n'a obtenu que 43 voix. De mettre en première ligne le contentement en a eu 53 à la seconde votation.

38 voix ont voulu se contenter pur[ement] et simplement sans rien ajouter de conciliant.

49 voix, que si le contentement n'obtenait pas de majorité on pourrait demander encore Hermetschwyl.

³⁴ Mot illisible dans le manuscrit. V. la lettre de Druey, BCU, IS 3293, n° 11, dans laquelle ce dernier s'étonne beaucoup que le Valais ne soutiennent pas davantage les catholiques (sur les instructions de ce canton, v. plus haut, p. 97). D'autre part, selon Druey, il circulait, dans le parti clérical du Valais, une pétition en faveur du rétablissement de tous les couvents. Selon le même avis, le Valais avait tout de même de fortes chances de voter finalement dans le sens de la première minorité de la commission de la Diète. Il finit par voter le rétablissement intégral de tous les couvents, v. p. 102. — *Recès de la Diète ordinaire de 1841*, séances des 25 octobre et suiv.

8 voix catholiques veulent tous les couvents.

En Argovie, le Grand Conseil est réuni. Dorer³⁵ a conseillé de venir au devant des confédérés en leur faisant une concession, on n'a pas voulu, dit-on, de peur de M. Neuhaus; on n'a fait qu'un projet de Kirchenrat catholique, que je ne connais pas; les catholiques d'Argovie sont blessés au cœur, tristes, mais je ne crois pas belliqueux. Le gouvernement est d'avis qu'en traînant les affaires en longueur, ils pourront à peu près tout liquider et rendre ainsi le rétablissement des couvents à peu près impossible. Cela peut être vrai, mais ce n'est guère loyal.

Je ne vous ai rien dit dont la publication m'eût été désagréable, mais je ne vous ai écrit à peu près que du dit-on, hors ce qui touche notre canton, et je peux vous dire en toute conscience qu'il est plus tranquille que jamais, content de l'instruction. Sans doute, si la guerre s'allumait, il ne resterait pas froid, mais s'il trouve quelques amis clairvoyants, j'espère que l'on pourra s'en suivre³⁷ (*sic*) pour opposer une barrière aux derniers malheurs de la patrie, c'est-à-dire s'interposer, et c'est ce qui devrait être aussi la politique de Vaud.

Nous manquons encore de nouvelles positives des Grisons³⁸; le préavis est, à ce qu'on assure, à peu près l'instruction d'ici. De Schaffhouse, nous avons la nouvelle qu'[à] 45 [voix] contre 25, l'avis Neuhaus a prévalu. MM Grieshaber et Bössenstein sont députés.

Demain, je pars pour là où j'aurais tant voulu vous rencontrer.

10

Berne³⁹, le 24 octobre 1841.

Très Honoré Monsieur! Très cher ami!

Je vous écris quelques lignes d'abord pour vous remercier de votre chère lettre du 22⁴⁰, ensuite pour vous donner quelques indications sur ce que j'ai

³⁵ Ignaz Eduard Dorer, 1803–1864, magistrat argovien dès 1831, député à la Diète en 1839 et 1840, appuya, en 1841, le soulèvement du Freiamt et tenta d'éviter la suppression des couvents, ce qui provoqua sa démission du gouvernement en 1842.

³⁶ V. *Nouveliste Vaudois* du 26 octobre 1841. Druey utilisa, dans une large mesure, les lettres qu'il reçut de de Muralt comme sources d'informations pour son journal. C'est ainsi qu'à cette date, il put conclure, dans un article «Confédération, état des instructions en Diète», qu'une majorité ne se formerait ni pour l'une ni pour l'autre des 4 opinions de minorité.

³⁷ Nous proposons de remplacer le verbe *s'en suivre* par: «j'espère que l'on pourra se rallier à eux (aux amis clairvoyants)».

³⁸ Malgré une forte tendance à soutenir l'avis de la troisième minorité, les Grisons se prononcèrent finalement pour le rétablissement de tous les couvents, v. *Recès de la Diète ordinaire de 1841*, seconde partie, p. 53 s.

³⁹ La réouverture de la Diète eut lieu le 25 octobre à Berne, et un nouvel ajournement le 3 novembre 1841. Sur l'ensemble des délibérations durant cette période, nous renvoyons aux *Recès de la Diète ordinaire de 1841*, seconde partie, *passim*.

⁴⁰ La lettre de Druey du 22 octobre est perdue.

pu voir jusqu'ici; ce ne sont pas des nouvelles dont vous puissiez profiter beaucoup pour la publicité, ce sont des lueurs dans une nuit d'orage. La députation des Grisons est arrivée, mais sans instructions, le Grand Conseil n'avait pas pu encore aller aux voix au moment de son départ. Ils sont incertains de l'issue, mais croient pouvoir prendre pour très positif que l'avis Neuhaus sera en tout cas rejeté.

L'affaire du Valais⁴¹ pourra rendre la position plus difficile encore; si la guerre civile s'en suivait, là ou ailleurs, je pense que les étrangers ne tarderaient pas à se prononcer; si non, non; et je pense que l'on ne serait pas fâché de voir nos opinions réunir finalement une majorité. [Le député d'] Uri m'a dit [qu']il fallait sommer le Valais de comparaître. – Je lui ai dit, fort bien, cela me prouve que vous ne voulez pas quitter la Diète. L'Autriche, si je ne me trompe, leur [dé]conseillera de se retirer, mais je sais que son ministre qui, d'ailleurs, a été très réservé vis-à-vis de moi, est instruit pour toutes les éventualités possibles. La France jase beaucoup, parle d'une intervention instantanée si l'on venait à brouille ouverte, mais verrait volontiers que nos idées prennent le dessus. Baumgartner est triomphant, mais pas éloigné de nous seconder finalement, ou à peu près. M. Neuhaus m'a reçu d'une manière tout à fait convenable. Il a commencé ensuite: «Mais il me semble que nous sommes fort peu éloignés dans nos opinions», etc. – Je lui ai répondu: «nous sommes infiniment près l'un de l'autre, nous sommes infiniment éloignés, selon qu'on le prend. C'est Hermetschwyl qui paraît seul nous diviser, mais plus que cela, c'est la forme du décret d'Argovie. Il faut donc [un] changement dans la forme et dans le fond pour nous réunir.» Arrivèrent une demi-douzaine de députations et nous n'avons pas pu continuer notre conversation. M. L'avoyer Tschärner⁴² me paraît partager nos opinions, car il m'a témoigné tout son plaisir de ce que Zurich n'a pas cédé.

Je n'ai pu que glisser un mot à MM. d'Argovie, mais je sais que M. Dorer a voulu qu'Argovie prenne les devants et il a été repoussé. Je ne connais pas le plan d'opérations pour demain, ce sera sans doute Baumgartner qui sera chef de file des catholiques. Je prends ce chiffon de lettres en Diète demain matin, pour y joindre encore quelques mots, s'il y a de quoi; et je continuerai à vous tenir au courant.

Lundi à la séance,

Le président n'a pas dit un seul mot d'ouverture. – Le député de Zurich a fait la motion d'ordre, que le Valais doit être invité de suite et d'une

⁴¹ En désaccord avec son gouvernement, la députation valaisanne menaça de ne pas se rendre en Diète; cependant, sous la pression générale, elle finit par céder et vota pour le rétablissement intégral de tous les couvents argoviens, v. *Recès de la Diète ordinaire de 1841*, seconde partie, p. 10.

⁴² Karl Friedrich Tschärner, 1772–1844, magistrat bernois, plusieurs fois avoyer de la République de Berne de 1831 à 1843 et, comme tel, Président de la Diète en 1836 et en 1842.

manière positive à remplir ses devoirs et envoyer ses députés en Diète. – Il a été appuyé de partout, [excepté] Soleure et Argovie. – 19 voix ont voté cette invitation. Argovie et Tessin n'ont pas voté, ce dernier parce qu'il venait d'entrer dans la salle.

11

Berne, le 26 octobre 1841.

Très honoré Monsieur! Très cher ami!

En me référant à ma lettre de hier, je vous en communique une ci-jointe de M. Dorer⁴³. Je ne crois pas commettre une indiscretion, parce qu'il m'envoie souvent quelque chose pour le transmettre aux gazettes. – Seulement, vous prierai-je de changer les phrases, pour que ni lui ni d'autres n'y trouvent précisément sa lettre.

La Diète de hier a été pâle et triste, quelques crocs en jambe pour mon compte de Lucerne, Uri et Schwyz et une diatribe abominable de Bâle-Campagne⁴⁴, qui a appelé Argovie déshonoré s'il cédait sur quoi que ce soit, qui a provoqué la révolution des peuples et qui nous a taxé, vous et moi, je le pense, de transactionnaires intrigants. Tout le reste, peu ou rien de nouveau.

Il paraît que M. le président, qui est moins acerbe que de coutume et fort sobre de paroles, avait l'intention de faire voter aujourd'hui et de laisser, faute de majorité, le tout au recès jusqu'à l'été prochain, ensuite de dissoudre la Diète et Dieu sait ce qui s'en serait suivi.

Aujourd'hui les Grisons ont ouvert leur instruction qui, en première ligne, va au rétablissement de tous les couvents, ensuite à une transaction. Après eux, j'ai parlé, j'ai relevé poliment MM de Lucerne, etc., ensuite j'ai savonné d'après ses mérites M. de Bâle-Campagne et j'ai prêché la paix de toutes les facultés de mon âme. – M. Frey a répondu très cavalièrement. [Puis] a suivi une petite discussion fort polie entre MM d'Argovie et moi, ensuite un duel d'esprit entre MM Neuhaus et Calame, mais assez modéré.

La contenance de l'assemblée était morne, 10 1/2 heures avaient sonné, on

⁴³ De Muralt pria Druey de lui retourner cette lettre, v. page suivante. Nous en ignorons le contenu, mais un article paru dans le *Nouvelliste vaudois* du 5 novembre 1841, rubrique «Nouvelles des cantons», tiré d'une correspondance particulière d'Argovie au *Beobachter* (feuille conservatrice zuricoise parue en 1838) dont le contenu laisse supposer qu'il pourrait avoir été tiré de cette lettre: un membre du gouvernement argovien proposa de rétablir Hermetschwyl, ce qui, selon ce correspondant, favorisait la formation d'une majorité en Diète et liquidait l'affaire; cependant, la proposition fut rejetée à cause de l'influence qu'exerçait Neuhaus sur certains membres du Grand Conseil argovien; ceux-ci en effet, ne voulaient pas entendre parler de conciliation, puisqu'ils mettaient tous leurs espoirs dans l'affaiblissement de la Diète et du Pacte fédéral et dans l'ardeur des radicaux qui auraient su, le moment venu, tirer profit des erreurs et des échecs de l'autorité fédérale.

⁴⁴ V. *Recès...*, p. 38: «Bâle-Campagne recule avec effroi devant de pareilles tentatives de conciliation et de pareilles intrigues de transaction...» (tiré de la déclaration du député de Bâle-Campagne à laquelle de Muralt répliqua).

allait passer à la malheureuse votation, lorsque j'ai fait la motion – pour gagner du temps – que vu l'invitation adressée hier au Valais, il était convenable d'attendre leur arrivée, du moins leur réponse avant la votation, qu'on avait par conséquent à surseoir aux séances jusque là. – Et l'avis a été voté unanimement – tant tout le monde était préoccupé de la triste position de la patrie.

Maintenant on travaille de toutes ses forces et MM vos députés⁴⁵, qui s'attendaient sans doute à tout autre chose, y travaillent avec tout le zèle possible, c'est-à-dire à réunir 12 voix pour l'avis que vous avez proposé à Lausanne et qu'ils ont rejeté, c'est-à-dire à peu près l'instruction de Zurich. Les députés d'Argovie sont fort ébranlés et y contribueront; on espère même y gagner M. Neuhaus – peut-être Appenzell. Grisons voteraient sauf ratification. Soleure et Tessin y travaillent, à ce qu'on dit, avec chaleur, et pour cause. On espère réunir Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, peut-être Appenzell, Argovie, Thurgovie, Grisons, Vaud et Genève; en voilà 10 à 11, et, plus tard, on trouvera encore les deux voix, ou une voix manquante.

Je dis, on espère, car ce n'est pas encore bien sûr. – Vous voyez que si on vous a donné tout le travail, on s'aperçoit trop tard que vous n'auriez pas pu mieux faire. – On assure que Valais et Fribourg n'auraient pas instruit aussi excentriquement si Vaud ne l'avait pas fait.⁴⁶

Du Valais, nous ne savons ni peu ni beaucoup.

P.S. M. le président a dit aujourd'hui une chose curieuse: il a loué les Romains de ce qu'en des temps difficiles, ils nommaient un dictateur qui, plus tard, n'était responsable de rien de ce qu'il faisait pendant sa dictature. De mauvais plaisants auraient pu croire que c'était une proposition pour nous tirer d'affaire; le Dictateur semblait parler lui-même... M. Calame lui a très joliment relancé la bombe: *dessen das Hirn voll ist, dessen überfließt der Mund!!*

Veuillez, s'il vous plaît, me renvoyer la lettre de M. Dorer.

12

Berne, le 28 octobre 1841.

Très Honoré Monsieur. Très cher ami!

...

Le soleil luit aujourd'hui beaucoup moins que hier; quelquefois on est tenté de désespérer et pourtant, il faut continuer à faire le possible. Voilà où

⁴⁵ V. *id.* p. 21: Vaud se déclara, selon ses instructions, satisfait des offres d'Argovie et prêt à liquider l'affaire; cependant, si aucune majorité ne se formait sur ce point, il pouvait prendre part aux délibérations et voter dans le sens d'une pacification de l'Argovie, sous réserve de ratification.

⁴⁶ V. *id.* p. 10: Fribourg et Valais votèrent pour le rétablissement intégral de tous les couvents.

nous en sommes, mais vous sentez que nous nous trouvons encore en conseil secret, que les papiers publics n'osent pas en être instruits.

Hier, j'ai été chez le président, et si notre conversation n'a pas été ronde et amicale, elle a été du moins fort honnête. – Il souffre dans son amour-propre et c'est pourquoi lui, qui tient maintenant toute l'affaire en mains, ne veut pas conseiller à Aarau à transiger, quelque envie que les députés en aient, c'est tout au plus s'il ne leur en fera pas un crime. Je ne sais pas si c'est vrai, mais l'on m'a assuré que M. de Miéville⁴⁷ s'était un peu chaudement élevé vis-à-vis de M. le président et il en a ressenti les griffes. L'opinion Neuhaus ne pas l'emporter (*sic*) paraît de dure digestion, et il dit, si je fais voter, j'aurai huit voix et demi pour mon opinion qui ne peuvent pas se dédire, les autres en ont dix et demi, j'en ai gagné trois depuis la dernière fois – qui sait, jusqu'en été. Je lui ai fait sentir combien il serait plus beau de mettre son nom sous la pacification de la Suisse, mais il n'en paraît que médiocrement jaloux.

...

13

Berne, le 30 octobre au matin.

Je lis aujourd'hui le *Verfassungsfreund*⁴⁸ et j'y trouve un article comme quoi j'aurais présidé une assemblée des sarniens de concert avec M. Baumgartner, et on analyse les discours que je dois avoir tenus. Or, je vous dis qu'aucune assemblée pareille n'a eu lieu, du moins que je n'en ai pas connaissance, que je n'y ai pas été, encore moins parlé, que depuis que je suis ici, je n'ai parlé à M. Munzinger⁴⁹ et alors vous serez étonné d'une pareille impudence de mensonges. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout l'article, d'un bout à l'autre. – Le baromètre politique était un peu remonté hier mais je ne m'y fie pas. Il paraît que toute cette histoire du nonce⁵⁰ est absolument

⁴⁷ Louis Demiéville, mort en 1877, notaire à Yverdon, Conseiller d'Etat en 1844 et 1845, Conseiller national entre 1857 et 1876. En 1841, il remplaça de Weiss comme second député à la Diète.

⁴⁸ Le *Verfassungsfreund*, hebdomadaire bernois de tendance radicale, parut entre 1836 et 1849. V. *Nouvelliste Vaudois* du 2 novembre 1841, qui reproduit le démenti selon lequel de Muralt aurait présidé une assemblée composée de députés des cantons centraux, membres de la ligue de Sarnen créée en 1832, en vue de soutenir les intérêts conservateurs et les principes du Pacte fédéral de 1814. L'article insiste sur le fait que de Muralt a toujours recommandé une solution de transaction dans l'affaire des couvents. Le mot *sarniens* a souvent un sens péjoratif; Druey en fit un usage fréquent dans sa correspondance.

⁴⁹ Joseph Münzinger, 1791–1855, magistrat soleurois dès 1831, élu presque chaque année député à la Diète jusqu'en 1848; en 1855, il fut président de la Confédération.

⁵⁰ Des nouvelles contradictoires circulèrent au sujet de la visite du Nonce apostolique.

fausse: il est vrai qu'on l'attend, mais Dieu sait quand; de façon qu'il n'y a rien d'extraordinaire. L'Argovie est très divisée dans son Conseil, il paraît que la députation a conseillé la paix. M. Neuhaus est, à ce qu'on dit, moins violent.

14

Zurich, le 25 novembre 1841.

Très Honoré Monsieur. Très cher ami!

Je n'ai plus eu l'honneur de vous écrire depuis Berne, parce que je n'avais absolument rien à vous communiquer, et aujourd'hui, je ne sais rien de nouveau sur l'Argovie. Bien que nous ne puissions pas savoir de quelle manière cette affaire se terminera, tôt ou tard, nous pouvons, je le pense, vous Monsieur et moi, assurer en conscience que nous avons montré la voie pour en sortir d'une manière équitable, honorable et loyale. Ma conscience me l'assure, et, quelque soit l'issue finale, cela ne peut rien y changer. Du reste, je n'ai pas l'ombre d'une appréhension de voir des faits prémédités de la part des petits cantons et, en Argovie même, à ce qu'on dit, on est plutôt triste qu'enclin à autre chose.